

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF****Pièces à fournir :**

- La présente demande complétée.
- Plan de masse précisant :
 - La position de l'immeuble et des immeubles voisins, et dans la mesure du possible le sens de la pente.
 - L'emplacement du dispositif.
 - La position du réseau d'eaux pluviales, des puits, sources, ruisseaux, etc., dans un rayon de 50 m.
 - La position des arbres, cheminements d'accès, bâtiments annexes, sur la parcelle.
- Plan en coupe de la filière et de l'habitation y compris puits d'infiltration (si concerné).
- Etude d'aptitude des sols.
- Etude particulière (pour un projet autre qu'habitation individuelle).
- La notice fabricant concernant les différents appareils du dispositif.

Coordonnées du demandeur Madame Monsieur

Nom : Prénom :

N° Voie :

Code Postal : Commune :

☎ : ✉

Désignation de la parcelle concernée

Cadastre : Section : n° : lot :

N° Voie :

Lieu dit :

Commune de

N° de Permis de construire

Caractéristiques de la parcelle et de l'environnementSuperficie totale de la parcelle : m²Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Nature de cette surface disponible (pelouse, friche, culture, place, arbre...) :

Type de pente : Faible Moyenne Forte Pente %

Choix de filière défini par : schéma de zonage étude à la parcelle (à joindre)

Aptitude du sol

Terrain inondable Oui Non

Hydromorphie :

Perméabilité : mm/h

Nappe d'eau :

Nature du projet

Construction neuve

Réhabilitation de l'existant

Caractéristiques de l'immeuble

Habitation individuelle

Autre usage (préciser)

Résidence : Principale

Secondaire

Nombre de chambres

Sous-sol ? Oui Non

Avec évacuation des eaux usées ? Oui Non

Installateur du dispositif d'assainissement

Nom :

☎ :

Etude de filière

Réalisée : Oui Non Date :

Bureau d'étude : ☎ :

Filière préconisée :

Tranchées d'épandage

Filtre à sable drainé

Filtre à sable non drainé

Tertre

Filière agréées Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEDDM)

Autre :

Eau disponible

Type d'eau disponible : Adduction Puits déclaré * Source *

Captage * Puits non déclaré

* Distance par rapport au système de traitement : >35 m : Oui Non

Situation : Sur le terrain Sur terrain mitoyen

La filière est-elle dans un périmètre de captage d'eau potable ? Oui Non

Destination des eaux pluviales

Branchement réseau public

Réseau de surface (fossé, caniveaux, noue...)

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare...)

Autre :

RAPPEL : Le rejet des eaux pluviales vers la filière de traitement est interdit.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EQUIPEMENT

Filière agréée

Nom de la filière :

Numéro d'agrément :

Nombre d'Equivalent Habitant (EH) :

Merci de joindre une copie de la documentation technique.

Filière classique

Valeurs indicatives		
Logement de 3 chambres	Par chambre supplémentaire	TRAITEMENT PRIMAIRE
3 m ²	+ 1 m ²	Fosse septique toutes eaux à double ventilation et filtre incorporé - Volume m ³
		- Prétraitement séparé des eaux ménagères et des eaux vannes <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Fosse situé à plus de 10 m de l'habitation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		TRAITEMENT SECONDAIRE
45 ml	+ 15 ml	<input type="checkbox"/> Epanchage horizontal souterrain Longueur de tranchée ml
25 m ²	+ 5 m ²	<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé Superficie affectée m ²
25 m ² (au sommet)	+ 5 m ² (au sommet)	<input type="checkbox"/> Terre d'infiltration Superficie affectée : <input type="checkbox"/> graviers m ² <input type="checkbox"/> sable m ²
		<u>Epuration avant évacuation</u> (terrain imperméable)
25 m ²	+ 5 m ²	<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé Superficie affectée m ² <input type="checkbox"/> Filtre à massif de zéolithe.

➤ Evacuation des eaux traitées

- Fossé (joindre autorisation écrite du propriétaire)
 Réseau public d'eaux pluviales
 Puits d'infiltration (dérogation communale et préfectorale)
 Epanchage
 Autre

Pompe de relevage : Oui Non

Avant fosse Après la fosse Avant rejet

Rappel des distances minimales à respecter aux abords du dispositif :

- 35 m des puits et captages destinés à l'eau potable
- 5 m de toute habitation
- 3 m des limites de propriété ➤ Pour la zone de traitement

Entretien

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien de ses installations.

Les fosses septiques « toutes eaux » seront vidangées au moins tous les 4 ans. Les installations compactes type micro-stations font l'objet d'un entretien différencié selon les préconisations constructeurs.

IMPORTANT

- Le demandeur s'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté.
- Le demandeur et le constructeur s'engagent à réaliser l'installation en son entier, conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 64-1.
- Le demandeur s'engage à payer les frais de contrôle de la conception du dispositif et de vérification de la bonne exécution des travaux auprès du SPANC de la CAMG.
- Ils s'engagent notamment à ce que le dispositif d'assainissement soit situé à plus de 35 m des captages d'eau utilisés pour la consommation humaine et, pour les constructions neuves, à plus de 5 m de toutes habitation et 3 m des limites de propriété (zone de traitement uniquement).
- Le demandeur s'engage à prévenir le service instructeur (SPANC) avant le recouvrement des ouvrages, afin qu'une visite de contrôle de bonne exécution soit réalisée.

A, le

Signature du(es) demandeur(s)

Avis du service instructeur

Avis favorable

Avis défavorable :

.....
.....

Date

Avis de la Mairie

Cachet de la mairie

Dossier reçu le

Pour avis avant visa du service instructeur en cas de rejet d'un lit filtrant ou d'un filière compacte agréée dans un puits d'infiltration ou bien lorsque le rejet se situe à l'intérieur d'un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable.

Visa du maire

Avis favorable

Avis défavorable

Avis du SPANC

Avis favorable : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Avis défavorable : la filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Date

Cachet du SPANC